

Accord salarial du 22 juin 2004

Les organisations syndicales désignées ci-après :

- **Union Nationale des géomètres-experts**
- **Chambre Syndicale nationale des géomètres-topographes**
- **S.N.E.P.P.I.M**

d'une part,

- **CFE-CGC SPABEIC**
- **BATIMAT TP-CFTC**
- **FNCB-CFDT le SYNAPTAU**
- **FO-BTP**
- **CGT**

d'autre part,

réunies le mardi 22 Juin 2004 à la Maison des géomètres-experts, 40 avenue Hoche, à Paris (8^{ème}), sont parvenues à un accord sur l'actualisation de la grille des salaires conventionnels à compter du 1^{er} juillet 2004.

Il s'ensuit les trois articles ci-après :

Article 1 :

Les salaires minima, base 151,67 heures, en vigueur au 30 juin 2004 sont augmentés de 1,5 % au titre de la prise en compte de l'augmentation annuelle des prix à effet du 1^{er} juillet 2004. Au 1^{er} janvier 2005, un examen de la situation économique conduira à une renégociation de ce dernier chiffre.

Article 2 :

L'horaire légal étant de 151,67 heures, contrairement à l'année dernière cet accord ne sera pas décliné en fonction des horaires réels hebdomadaires existants dans la profession. L'application de la loi Fillon permettra de calculer les rémunérations en fonction des horaires pratiqués dans l'entreprise.

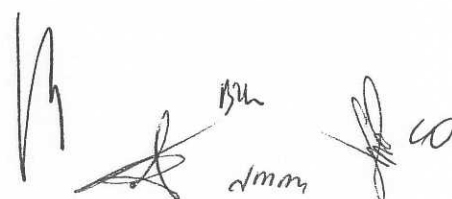
Article 3 :

L'ancienneté doit continuer à s'appliquer sur la base initiale de son calcul soit 169 heures et ce jusqu'à mise en place d'un nouveau mode conventionnel de son application.



Grille au 1^{er} juillet 2004

Désignation	Coefficient	Salaire Mensuel Brut au 1 ^{er} juillet 2004
		35 h (151,67h)
Niveau 1	200	995,72 Eu
Niveau 2 – Echelon 1	236	1133,46 Eu
Echelon 2	259	1221,50 Eu
Echelon 3	281	1305,77 Eu
Niveau 3 – Echelon 1	306	1401,36 Eu
Echelon 2	364	1623,23 Eu
Echelon 3	450	1952,47 Eu
Cadre 41	600	2136,73 Eu
Cadre 42	690	2406,46 Eu
Cadre 43	790	2706,41 Eu
Cadre 51	900	3036,10 Eu

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are three distinct signatures: a large stylized 'M', a signature with 'Buh' written above it, and a signature with 'dmm' written below it. To the right of these is the number '60'.

Signataires :

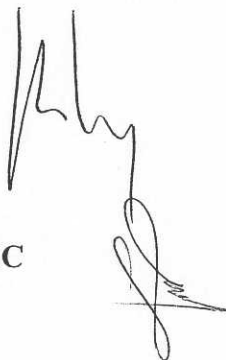
Pour l'Union Nationale de géomètres-experts



Pour la Chambre Syndicale nationale des géomètres topographes

 J.P. Faugand

Pour le S.N.E.P.P.I.M




Pour la CFE-CGC-SPABEIC

S. BALLOT

Pour BATIMAT TP-CFTC

Pour la FNCB-CFDT le SYNAPTAU

HENRI ALAIN



Pour FO-BTP

Pour la CGT

J.M. MARCO



A PARIS, le 22 Juin 2004.